



No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont  
Monsieur Sylvain Junior Larocque

Monsieur Neil Brien  
Monsieur Jérémie Gagnon

Sont absents : Madame Huguette Tremblay    Monsieur Romain Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2015/07-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2015/07-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, l'item «Affaires nouvelles» restera ouvert.

2015/07-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juin 2015 soit accepté.

2015/07-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil.

2015/07-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer au 30 juin 2015 au montant de 121 024,18 \$ soient acceptés et payés.

2015/07-06

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR PRÉVENTIONNISTE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de juin 2015 présenté par le directeur préventionniste incendie, monsieur Louis-Xavier Côté-Benoît, soit accepté comme dépôt.

2015/07-07

SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.



No de résolution  
ou annotation

2015/07-08

#### INDICATEUR DE GESTION

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que les indicateurs de gestion 2014 présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, soient acceptés comme dépôt.

2015/07-09

#### PAIEMENT DES COMPTES – PÉRIODE ESTIVALE

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à payer les comptes du mois de juillet 2015 ainsi que les comptes du mois de juin 2015 qui n'ont pas encore été comptabilisés puisque la prochaine séance se tiendra le dernier lundi du mois d'août.

2015/07-10

#### ACHAT SABLE D'HIVER

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour le sable d'hiver (référence : dossier # 2015/06-18b);

Considérant les soumissions reçues :

Location Excavation RSMF inc. au montant de 15 084,72 \$ (taxes incluses)

Roland Munger inc. rejetée pour non conformité

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de la compagnie Location Excavation RSMF inc. au montant de 15 084,72 \$ soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme.

2015/07-11

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2015-03

147-149, route 138

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure afin de permettre que l'agrandissement du garage existant soit plus haut que la résidence qui a 16,5 pieds. Il aimerait avoir une hauteur entre 18 à 20 pieds.

L'article 5.1.2 c) du règlement de zonage 90-166 stipule que la hauteur maximum permise est de 5.5 mètres (18pieds) mesurée à partir du niveau du sol moyen jusqu'au faite du toit sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal. La plus petite des deux normes s'appliquant.

Considérant qu'un permis a été émis;

Considérant que la différence entre la maison et le garage sera de un pied et demi et que cela ne sera pas remarquable;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure # 2015-03 soit acceptée.

2015/07-12

#### BALAYAGE DE RUES

Considérant que l'achat prévu de la chargeuse à rétrocaveuse n'a pas été effectué à ce jour;

Considérant que le nettoyage de rues devait être fait;

Par conséquent, il est proposé par le conseil monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense imprévue relative au balayage de rues au montant de 2 280 \$.



No de résolution  
ou annotation

2015/07-13

CLUB TAILLARDAT – LETTRE D'AVOCAT

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas donner suite à la lettre d'avocat reçu le 26 juin dernier concernant une requête de services en lien avec les taxes payés par les résidents du Lac Taillardat.

2015/07-14

VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2014 – AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les actes de vente devant notaire ainsi que tous les documents jugés utiles et nécessaires relativement aux lots 18-34 du rang 1 et 10-150 du rang 1, propriétés acquises lors de la vente pour non-paiement des taxes par la MRC Manicouagan le 19 juin 2014.

2015/07-15

AFFAIRES NOUVELLES

a) *Randonnée Vélo Santé*

Il est proposé par le conseiller Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 250 \$ soit fait à la Fondation du Centre hospitalier régional de Baie-Comeau pour la Randonnée Vélo Santé 2015 – 11<sup>e</sup> édition.

Il est également résolu que le conseil municipal accepte d'allouer gratuitement la salle #122 du Centre communautaire Édouard-Jean pour la tenue d'un dîner pour les cyclistes lors de la Randonnée Vélo Santé qui se tiendra le 22 août 2015.

b) *Vente de terrain*

Considérant la demande formulée par mesdames Anita et Jasmine Gagné relativement à l'achat d'une partie du lot 12 du rang 2, propriété de la municipalité de Ragueneau;

Considérant que cette partie de lot est située à l'intérieur des lots appartenant à mesdames Gagné;

Considérant que la municipalité de Ragueneau avait acquis cette partie de lot en prévision de travaux n'ayant jamais été effectué et n'étant plus nécessaires;

Considérant que la municipalité de Ragueneau consent à mettre en vente ce dit terrain ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que le prix de vente du lot 12-P rang 2 soit fixé à 1 \$ (taxes non incluses) et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à cette vente. Il est également résolu que les frais d'arpentage et les frais notariés sont à la charge des acheteuses.

c) *Demande d'appui - Club l'Âge d'Or de Ragueneau*

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une lettre d'appui et consentement soit acheminée au Club l'Âge d'Or de Ragueneau afin de soutenir sa demande de subvention dans le cadre du « Programme nouveaux horizons pour les aînés ».

d) *Demande d'appui – Centre communautaire pour les Aînés de Ragueneau*

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une lettre soit acheminée au Centre communautaire pour les Aînés de Ragueneau afin de le soutenir dans le cadre de son projet « Mettre en scène sa destinée » par le prêt d'infrastructures et de ressources humaines pour la préparation de la scène lors des représentations.



No de résolution  
ou annotation

e) *Résolution pour le maintien « École Sainte-Marie »*

Considérant la déclaration du ministre François Blais de revoir les règles budgétaires et par le fait même, les allocations vouées au maintien des écoles de moins de 100 élèves et du projet de mettre fin au financement pour l'entretien des écoles occupées à moins de 50 %;

Considérant les conséquences néfastes sur une possible fermeture d'école, d'une réduction dans la dispense de services publics;

Considérant que la municipalité de Ragueneau est d'avis que le maintien des écoles de village est nécessaire pour la vitalité d'une communauté ainsi que pour contrer l'exode des jeunes et des familles;

Considérant que le maintien des écoles assure l'éducation des jeunes dans leur milieu de vie ainsi que le maintien des populations;

Considérant que la municipalité de Ragueneau s'est dotée d'une politique familiale qui vient en soutien au plan de développement et qui s'articule autour d'enjeux économique tels que :

- maintenir et renouveler la population sur son territoire;
- s'appuyer davantage sur les forces et les meilleurs atouts du territoire pour développer l'économie.

Considérant que pour toutes municipalités en région, la perte d'une école signifie la perte des services de base et un abandon du milieu rural vers un centre urbain;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Ragueneau demande au ministre de l'Éducation, monsieur François Blais, de réviser sa décision et nous fournisse la certitude qu'il n'y aura aucune fermeture d'école sur son territoire;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre, au conseil d'établissement de l'école Sainte-Marie ainsi qu'à la Commission scolaire de l'Estuaire.

f) *Demande de salle du comité de financement – Réno église*

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que la salle #122 du Centre communautaire Édouard-Jean soit allouée gratuitement les 13, 20, 27 septembre et 4 octobre 2015 pour la tenue de déjeuners bénéfiques organisés par le comité de financement – Réno église.

2015/07-16

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'item « Affaires nouvelles » soit fermé.

2015/07-17

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.



No de résolution  
2015/07-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 50.

Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Maire

***Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.***